

M.E.S., Numéro 115 Vol. 2, octobre-novembre 2020

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

Mise en ligne le 11 janvier 2022

LE MORATOIRE ACCORDE PAR LE G20 POUR LES DETTES DES PAYS AFRICAINS. QUELS AVANTAGES POUR L'ECONOMIE DE LA RDC ?

par

Déborah NZEGE KOTA

*Chef de Travaux, Faculté de Droit
Université de Kinshasa*

Résumé

La pandémie de covid-19 a au vu de tous, engendré un séisme sur le plan économique-financier et social. Le choc économique causé par ce virus a provoqué une crise financière mondiale comparable à celles des années 2008-2009.

Les économies des Etats africains se trouvent très touchées par cette crise vue leur nature extravertie et surtout leur grande dépendance quant à l'exportation des matières premières, qui sur le marché mondial connaît déjà une baisse. Outre cela, les Etats africains sont redevables envers les institutions financières internationales au regard du niveau de l'endettement et ils s'attendaient fiévreusement à une annulation de leurs dettes avec la pandémie. Malheureusement, cette question n'a pas eu de suite favorable lors du dernier sommet de G20. Néanmoins un délai de 6 mois renouvelable leur a été accordé pour qu'ils acquittent de cette obligation.

Abstract

The covid-19 closet has in plain view, generated an economic, financial and social earthquake. Economic shock caused by this virus caused a global financial crisis comparable to those of the years 2008-2009.

The economies of the African states authorities are very affected by this crisis given their extroverted nature and especially their great dependence on the export of raw materials, which on the world market is already experiencing a decline. In addition, African states are indebted and they feverishly expected a cancellation of their debts with the pandemic. Unfortunately, this question was not so favorable at the last G20 summit. Nevertheless a receivable period of 6 months has been granted to them to fulfill this obligation.

INTRODUCTION

Comme d'aucuns le savent, les finances publiques ont toujours été au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, parce qu'elles jouent un rôle non négligeable à l'existence des Etats, constituant ainsi un levier capital du développement économique et social de ces derniers. Les difficultés pour les Etats à atteindre leurs objectifs en matière budgétaire sont une réalité, les rendant ainsi fragiles, quant à la satisfaction de besoins de leurs populations.

Il importe dès lors de relever que la cause majeure d'endettement public par les Etats et particulièrement ceux de l'Afrique, est de plus en plus important en raison d'une faible croissance de la richesse nationale et d'une montée en charge sociales. Malheureusement, pour les pays africains, avec l'avènement de la covid-19 qui a ébranlé l'économie mondiale, eux qui espéraient à l'annulation de leurs dettes, ne se verront qu'à l'octroi d'un moratoire alors que leurs économies sont d'une manière générale extravertie. Ceci nous incite à analyser cette position des Etats

africains par rapport à cette mesure qui n'a pas trouvé l'assentiment des dirigeants qui continuent de plaider pour l'annulation.

La présente réflexion s'articule en deux grands points. Le premier livre un bref état de la question sur la littérature relative à la thématique sous examen. Le second point quant à lui, analyse le contexte général des dettes publiques contractées par les pays africains. Une brève conclusion met un terme à cette étude.

I. POINT D'ANCRAGE DE LA LITTÉRATURE

Le monde de l'après-Seconde Guerre mondiale s'est construit sur l'idée que les pays riches devaient aider les pays pauvres à impulser leur processus de développement, en finançant l'écart entre les besoins d'investissement de ces derniers et leur faible épargne intérieure. Le schéma fut celui du plan Marshall qui a permis à l'Europe de financer sa reconstruction et d'enclencher la période faste dite des Trente Glorieuses, qui prit fin avec la première crise pétrolière de 1973¹²⁴.

D'aucuns n'ignorent que l'économie mondiale est aujourd'hui caractérisée non seulement par une internalisation croissante des échanges qui, depuis plusieurs décennies, rend les pays de plus en plus interdépendants les uns des autres, mais aussi par une globalisation du système financier qui fonctionne à l'échelle mondiale et en temps réel¹²⁵ or, en regard de la nature extravertie de la plupart des économies africaines, surtout leur grande dépendance à l'égard d'exportations de matières premières, il est alors aisé de comprendre l'ampleur des conséquences économiques et sociales de la pandémie pour l'Afrique.

Tous les rapports faits par les institutions africaines et internationales prévoient une récession plus importante que celle de l'économie mondiale et des pertes considérables des revenus. Ces pertes seront aggravées entre autres par le recul des investissements directs étrangers, la fuite des capitaux. A la lumière de ces projections, on mesure l'ampleur des défis du continent africain à relancer ses économies.

II. CONTEXTE GENERAL DES DETTES AFRICAINES

2.1. Bref aperçu sur l'économie africaine

2.1.1. Lecture des institutions internationales sur l'économie africaine

Tous les rapports faits par les institutions africaines et internationales prévoient une récession qui pourrait être plus importante que celle de l'économie mondiale et des pertes considérables des revenus : le FMI projette une récession, avec un recul du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,6 %. Les projections de la Banque mondiale sont encore plus pessimistes, puisqu'elle prévoit un recul du PIB du continent compris entre 2,1 et 5,1 % en 2020. Selon les estimations de la Banque africaine de développement (BAD), le choc de la Covid-19 réduira davantage la marge de manœuvre budgétaire de l'Afrique, étant donné que les déficits budgétaires se creuseraient de 3,5 à 4,9 points de pourcentage, aggravant ainsi le déficit de financement de la région de 110 à 154 milliards de dollars supplémentaires en 2020.

Quant à la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA), ses projections oscillent entre un taux de croissance positif de 1,8 % et un recul du PIB pouvant aller jusqu'à 2,6 %. Dans le même temps, elle projette des pertes de recettes d'exportations d'au moins 100

¹²⁴ www.lepoint.fr

¹²⁵ Michel Bouvier et Cie, *Finances publiques*, Paris, éd. L.G.D. J, 2012, p.151

milliards de dollars. La Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) quant à elle, estime que les pertes de recettes d'exportations pour l'Afrique pourraient atteindre 500 milliards de dollars. Ces pertes seront aggravées par le recul des investissements directs étrangers, la fuite des capitaux et la baisse des exportations.

En RD Congo, le taux de croissance projeté en 2020 sera en baisse à cause de la crise sanitaire qu'est la covid19. Une situation qui affecte le secteur minier congolais avec la baisse des prix des matières premières sur le marché mondial. En effet, le taux de croissance en 2020, préalablement fixé à 4,6% en début d'année, a été revu à la baisse à 4,1% par la Banque centrale du Congo au mois de mars de la même année.

2.1.2. Situation économique mondiale actuelle suite à la covid-19

Le choc économique provoqué par la pandémie de COVID-19 appelle inévitablement des comparaisons avec la crise financière mondiale de 2008-2009. Ces deux crises sont similaires à certains égards, mais très différentes à d'autres. Comme en 2008-2009, les gouvernements sont intervenus avec des politiques monétaires et budgétaires pour faire face au ralentissement et offrir aux entreprises et aux ménages un soutien temporaire en matière de revenu¹²⁶

La pandémie du coronavirus va avoir de graves conséquences économiques et sociales pour le monde, comparables à celles de la Grande Dépression des années 1930.

En Chine par exemple, la production industrielle a plongé de 13,5 % sur les mois de janvier et février 2020, par rapport à la même période de l'année 2019. Une telle baisse est inédite dans ce pays depuis que la Chine s'est tournée vers l'économie de marché à la fin des années 1970.

En effet, selon le FMI, l'économie mondiale connaîtra une récession cette année, avec la baisse de 3 % de la croissance mondiale. En outre, elle perdrait quelques 9000 milliards de dollars en 2020 et 2021.

Le commerce mondial va naturellement pâtir de ce marasme général, comme le souligne l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui prévoit une contraction sans précédent des flux commerciaux, allant de 13 à 32 %¹²⁷.

C'est dans ce contexte général que des scénaris-déluges sont annoncés pour l'Afrique, étant donné la nature extravertie de la plupart des économies africaines, surtout leur grande dépendance à l'égard d'exportations de matières premières, il est alors aisé de comprendre l'ampleur des conséquences économiques et sociales de la pandémie pour ce continent.

L'Afrique subsaharienne dispose de nombreux atouts, et des difficultés chroniques. Avec un marché de 1,2 milliard d'individus, le continent s'engage dans une voie de développement radicalement nouvelle qui saura exploiter l'immense potentiel que représentent ses ressources humaines et naturelles¹²⁸.

2.2. Facteurs de l'endettement des pays africains

2.2.1. Bref aperçu sur la dette publique de l'Etat

Il importe de relever que le recours aux emprunts par un Etat, qui engendre la dette fait partie de ses moyens d'actions.

Notons que la France comme la plupart des pays développés, a opté à partir des années quatre-vingt pour une gestion renouvelée de sa dette publique. Elle est confrontée à un endettement public de plus en plus important, en raison d'une plus faible croissance de la richesse nationale et d'une montée en charge des dépenses sociales, sans que les ressources des

administrations publiques ne suivent en conséquence.¹²⁹ Pour cela, la dette publique peut être interne ou externe.

Umba-di-Ndangi souligne par ailleurs qu'« en principe, c'est l'état de besoins nationaux, déjà identifiés, évalués, sélectionnés et budgétisés à titre de prévisions au nom de l'Etat, des entités décentralisées, des Entreprises et Organismes publics qui doivent précéder la mise à disposition des fonds d'emprunts d'origine interne aussi bien qu'externe »¹³⁰

2.2.2. Motifs de l'endettement des Etats africains

Pourquoi l'Afrique n'arrive pas à sortir de la spirale infernale du surendettement ? nous estimons que le premier facteur justifiant l'endettement africain récurrent est le taux de pression fiscale (rapport entre les recettes fiscales et la richesse créée au cours d'une année) en Afrique subsaharienne qui est structurellement bas, inférieur à 20 % du produit intérieur brut (PIB), alors qu'il se situe au-delà de 40 % dans le monde développé. Or, ce sont les ressources fiscales qui constituent l'essentiel des recettes des Etats, leur permettant de financer les dépenses publiques. Qui dit donc taux de pression fiscale élevé, dit a priori bonne couverture des dépenses publiques par les recettes.

Le deuxième facteur qui explique le surendettement est le niveau structurellement élevé des taux d'intérêt réels en Afrique, souvent plus du double du taux de croissance économique ; or, quand vous empruntez à un taux d'intérêt supérieur au taux de croissance économique, il y a peu de chances que vous puissiez rembourser votre emprunt, vu que le rythme de création de richesses (le taux de croissance économique) est plus faible que le coût d'acquisition des moyens de création de richesses (taux d'intérêt).

Le troisième et dernier facteur (le plus structurel) est l'étroitesse de la base productive africaine. L'Afrique ne se décide toujours pas à produire elle-même ce qu'elle consomme. Elle se complait dans la place qui lui a été assignée dans la division internationale du travail, à savoir exportatrice de matières premières dont les recettes sont volatiles et moins élevées que les prix des biens et services qu'elle importe massivement pour faire face à sa forte demande sociale, conformément à la loi dite de Prebisch-Singer. A ce propos, André Roux note par ailleurs que « l'augmentation du service de la dette réduit considérablement les marges de manœuvre budgétaires »¹³¹

2.3. Moratoire du G20 : est-ce un remède pour l'endettement des Etats africains ?

2.3.1. Situation générale de l'Afrique

L'Afrique subsaharienne est confrontée à des difficultés tenaces qui sont autant de freins aux progrès : 640 millions de personnes dont 210 millions dans des pays fragiles et en situation de conflit, vivent sans électricité¹³² ; la dette publique s'alourdit avec comme conséquence l'aggravation du risque de surendettement, qui menace potentiellement la soutenabilité de la dette dans certains pays ; la fragilité ampute la richesse des pays d'Afrique subsaharienne d'un demi-point de pourcentage de croissance par an.

La majorité des experts et dirigeants africains pensent que le moratoire, quel que soit sa durée, n'est pas la solution qui convient dans les circonstances exceptionnelles actuelles. Parce que c'est un remboursement différé qui restera comme une épée de Damoclès suspendue sur la tête des Etats africains. La plupart des flux additionnels, comme les aides de la Banque mondiale, du FMI et de la plupart des partenaires bilatéraux, seront sous forme de prêts qui vont gonfler la dette extérieure de ces Etats. A circonstances exceptionnelles, il faut des décisions exceptionnelles.

¹²⁶ www.wto.org

¹²⁷ www.latribune

¹²⁸ www.banquemondiale.org

¹²⁹ André Roux, *Finances publiques*, Paris, éd. la documentation française, 2011, P.115

¹³⁰ UMBA-di-NDANGI (R), *Finances publiques : Commentaires de principes procédures, pratiques des origines en RDC*, Kinshasa, éd B.E.C.I.F, 2006, p.147

¹³¹ André Roux, *Op.cit.*, p.139

¹³² www.lepoint.fr

A la fin du mois de mars 2020, la CNUCED a rendu publique une étude estimant les besoins des pays du Sud à 2.500 milliards de dollars ainsi, le moratoire va suspendre mais pas effacer le service de la dette de 77 pays. L'Union Africaine a calculé que le continent aurait besoin de 200 milliards de dollars au moins pour faire face à la pandémie du coronavirus et ses conséquences économiques et sociales.

Dans le cas présent, seule l'annulation de la dette publique de l'Afrique représente une réponse à la hauteur des énormes défis auxquels le continent est confronté.

2.3.1.1. Cas de la RDC

En RDC, l'Etat doit veiller à adopter une politique économique qui en tenant compte de l'importance de l'endettement extérieur, à long terme, vise à réussir la soutenabilité de la dette mais à court terme, parvienne à concilier les exigences du service de la dette avec les contraintes du bien-être social de manière à préserver la viabilité de l'Etat.¹³³

Vue la hauteur des engagements du pays vis-à-vis de l'extérieur, la complexité de la charge de la dette spécialement celle afférente au club de Paris, qui fait l'objet de différents rééchelonnements fait que le pays demeure dans un endettement continu. Mais il importe de signaler que la RDC a jusqu'en octobre 2019, payé sa dette extérieure en raison de 95,47 millions USD, soit un taux d'exécution de 57,4%, sur sa dette publique de 139,56 millions USD¹³⁴. Selon Augustin Matata Ponyo, la RDC a atteint le point d'achèvement de la dette, car ayant bénéficié de la réduction de la dette de près de 10 milliards de dollars américains, le niveau de la dette avoisine de nos jours, 5 milliards d'où le niveau de l'endettement est plus ou moins acceptable, et donc le moratoire ne sera pas bénéfique pour la RDC.

CONCLUSION

Quatre des cinq pays africains les plus touchés par le coronavirus à savoir : l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et l'Afrique du Sud font partie de ceux que le moratoire exclut. Le fait que la Libye soit déchirée par une guerre civile et durement affectée par la chute du cours du pétrole, ou que la Tunisie ait été l'épicentre du Printemps arabe, avec les risques potentiels que cela implique, devrait être pris en considération. Si la pandémie n'est pas vaincue dans ces pays, leurs voisins en subiront les conséquences, même si ces derniers parviennent à l'enrayer sur leur propre territoire.

De même, les difficultés économiques et financières de ces pays auront un impact significatif sur l'ensemble du continent. Les sept pays exclus du bénéfice du moratoire par les règles de la BIRD, représentent à eux seuls 50 % du PIB de l'Afrique, 46 % de ses exportations et 55 % des exportations au sein du continent¹³⁵.

La RDC ne reste pas à l'écart des pays africains qui vont subir les conséquences de la crise sur le plan économique-financier et surtout qu'elle est un pays à revenu faible. Elle tire plus de 50% de ses ressources du secteur de télécommunication et de l'industrie extractive qui contribuent à 50% environ au PIB. Il est certes vrai que la RDC comme d'autres pays africains soient touchés par la récession telle que prévue mais notons que l'hécatombe sanitaire telle que prévue par les experts internationaux, n'est pas arrivée en Afrique d'où nous estimons que le G20 n'ont pas eu tort de prôner le moratoire plutôt que l'annulation.

Bibliographie

- BOUVIER, M., et Cie, *Finances publiques*, Paris, éd. L.G.D. J, 2012
- ROUX, A., *Finances publiques*, Paris, éd. la documentation française, 2011
- UMBA-di-NDANGI (R), *Finances publiques : Commentaires de principes procédures, pratiques des origines en RDC*, Kinshasa, éd B.E.C.I.F, 2006
- www.actualite.cd
- www.banquemondiale.org
- www.jeuneafrique.com
- www.latribune
- www.lepoint.fr
- www.lepoint.fr
- www.wto.org

¹³³¹³³ UMBA-DI-NDANGI (R), *Op.Cit.*, p.149.

¹³⁴ www.actualite.cd

¹³⁵ www.jeuneafrique.com